

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON : MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°052/2024

Objet : Marché 2024-08 – achat véhicules utilitaires lourd et léger – déclaration sans suite lot 1

Le Maire de Manduel,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique notamment les articles R2123-1 à R2123-2 relatifs aux marchés passés en procédure adaptée ainsi que R. 2185-1 relatif à l'abandon de la procédure,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,
Vu la consultation allotie de fournitures courantes et services lancée en procédure adaptée inférieure à 221.000 euros hors-taxes le 26 juin 2024,
Vu l'avis de la commission finances/commande publique en date du 25 septembre 2024,
Vu la décision n°35/2024 du 03 octobre 2024,

Considérant l'insuffisance de concurrence sur le lot n°1 étant donné que sur 3 entreprises ayant déposé une offre, après analyse 2 offres ont été écartées comme étant irrégulières ; que par conséquent, il ne restait qu'une offre,

Considérant par ailleurs qu'il a été décidé de repenser le besoin, permettant de constater que des prestations similaires pouvaient être réalisées pour un montant nettement moins élevé que celui initialement prévu,

Décide

Article 1^{er}: Pour un motif d'intérêt général, de ne pas donner suite à la procédure sur le lot n°1 du marché n°2024-08.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Manduel, le **30 OCT, 2024**

Publiée le :

31 OCT, 2024

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

